

SARKOZY ET DIEU

Le 21 janvier 2008, après les propos tenus par le président Nicolas Sarkozy au cours du mois précédent, Jean Baubérot déclarait sur *Le Monde.fr* qu'en privilégiant les convictions religieuses au détriment des autres il avait enfreint la laïcité constitutionnelle. Le 30 janvier, dans *Le Figaro*, Émile Poulat estimait qu'il aurait certes pu éviter « d'irriter les "laïques" » mais qu'il se situait « explicitement dans le cadre du régime laïque existant et des équilibres institués ».

Si l'on peut présenter ce débat sous le titre *Sarkozy et Dieu*, c'est que dans *La République, les religions l'espérance*, livre composé d'entretiens accordés place Beauvau à la fin de 2003 et au début de 2004¹, les religions dont l'espérance intéresse la République sont monothéistes. Spécialistes du « spirituel », elles complètent une action limitée au « temporel ». Garantes de « l'ordre moral », elles apportent à l'ordre public une contribution indispensable. N. Sarkozy enfin s'affirme « de culture catholique, de tradition catholique, de confession catholique ». Nous verrons ce qu'il a dit alors et depuis sur ces trois points.

L'action des religions complète celle de la République

Dans l'ouvrage cité, N. Sarkozy observe que l'on peut croire sans appartenir et appartenir sans croire. Distinguons donc ce qu'il dit des organisations et des croyants.

Les organisations

Sans jamais exposer une théorie construite, et souvent de façon allusive, mais à partir d'éléments qu'il assure toujours objectifs, N. Sarkozy définit la « question spirituelle » comme celle d'un « accomplissement dans l'éternité » impliquant « la résurrection des morts ». Cette aspiration serait apparue avec l'homo sapiens² et partagée aujourd'hui par la plupart des Français. Les organisations qui y répondent se réfèrent à une révélation ; sont ainsi implicitement exclus les « groupes spirituels » que le rapport Stasi rattache au « courant libre-penseur ». Elles enseignent le même Dieu, créateur de l'univers et intervenu sur terre pour le salut des hommes. Elles se rattachent toutes au judaïsme, au christianisme ou à l'islam puisque « nous » n'avons pas eu de révélation depuis Mahomet.

Les critères cependant ne sont pas uniquement théologiques. Les religions retenues sont aussi les mieux implantées ; certes, les bouddhistes sont presque aussi nombreux que les juifs, mais ils demeurent volontairement discrets. Si N. Sarkozy écarte « tout le reste des monothéismes », c'est que l'ancienneté de la fondation est un gage d'authenticité (mais, nous venons de le voir, il ne retient l'ancienneté que des religions qu'il décrète authentiques). Il fait le tri au sein même du judaïsme, du christianisme et de l'islam

¹ Entretiens avec Thibaud Collin et Philippe Verdin, Éditions du Cerf, 2004 ; réédition, Pocket, 2006.

² Il y a là une interprétation nouvelle des premiers rites funéraires.

en invoquant deux formes de « reconnaissance »³, l'une de fait et l'autre de droit. La première est semble-t-il l'existence de contacts réguliers avec les pouvoirs publics, mais il est le premier à en établir avec la Fédération évangélique, dont il souligne le « dynamisme ». La seconde, semble-t-il également, est l'attribution d'un temps d'antenne le dimanche matin. Nicolas Sarkozy reconnaît qu'elle bénéficie au bouddhisme, mais dans son idée les conditions sont cumulatives : l'organisation doit peser à la fois par l'attrait de son message et par son importance historique, démographique et politique. REMPLISSENT ces conditions la Conférence épiscopale française (FPF), le Consistoire israélite, la Fédération protestante de France (FPF) et la Fédération évangélique de France (FEF), l'Union des évêques orthodoxes, le Conseil français du culte musulman (CFCM).

C'est entre ces instances que, contre la prétention du catholicisme à un statut privilégié, l'État doit assurer l'égalité, au nom de la laïcité mais aussi parce que Dieu, s'il existe, ne peut vouloir de discrimination entre ses mandataires. C'est pour elles que N. Sarkozy prône une « laïcité positive », rompant avec la conception « fermée, conservatrice et quelque peu sectaire » attribuée à des partis, y compris le sien, qui en seraient restés à 1905 ; mais les « reconnaissances » sur lesquelles il s'appuie ont été concédées depuis. C'est pour mettre fin aux injustices produites par la loi de séparation à la fois entre elles (à cause du gel des situations acquises) et à leur détriment (elles seraient les seules organisations interdites de financement public) qu'il envisage alors de modifier la loi de 1905. Cependant, après avoir invoqué la nécessité de régler un problème spécifique aux musulmans, qui n'ont reçu aucun patrimoine, il affirme qu'au nom de l'égalité les fonds qu'on leur accordera devront l'être également aux autres. Il explique avoir mené à bien la création du CFCM pour qu'ils aient eux aussi une représentation nationale, mais il leur en impose une seule alors que non seulement, comme l'a remarqué Jean-Arnold de Clermont, alors président de la FPF, les protestants en ont deux (*La Croix*, 6/12/2002), mais qu'il « reconnaît » l'une et l'autre.

Monopole du « spirituel » pour les grandes religions monothéistes et « avènement » nécessaire d'une laïcité « positive » à leur égard : le chef de l'État reprend ces thèmes le 20 décembre 2007 au Latran, le 14 janvier 2008 à Riyad, le 13 février devant le Consistoire israélite⁴. Dans le premier cas, il cite Benoît XVI : les idéologies « expérimentées » par l'Europe depuis les Lumières n'ont pas comblé le « besoin profond de trouver un sens à la vie ». Entre-temps cependant il a étendu les reconnaissances de droit et de fait : le 8 janvier il a reçu le Grand Orient de France et admis que les émissions télévisées du dimanche matin ne devaient plus être réservées aux religions ; pour la première fois l'Union bouddhiste a été conviée aux vœux du 17 janvier. Et il invite les représentants des « autres religions et traditions philosophiques » à la réception de Benoît XVI à l'Élysée le 12 septembre.

Dans son discours, il va plus loin puisque implicitement il remet en cause le monopole spirituel des monothéismes : il fait l'éloge du dalaï lama, « chef spirituel du bouddhisme tibétain, qui livre des

³ Les guillemets sont dans le texte, suggérant que l'interdit de 1905 n'est pas remis en cause.

⁴ Qu'il semble considérer, à tort, comme un organisme confessionnel.

enseignements auxquels nos sociétés sont de plus en plus attentives » et qui mérite « d'être respecté et écouté pour cela » ; la « laïcité positive » dont la République a besoin concerne aussi les « courants de pensée » issus des Lumières et offre à tous la possibilité d'échanger, par delà les croyances et les rites, sur le sens de l'existence.

Il n'a pas attendu cette date pour exposer une conception du « respect » conforme au principe d'égalité. Le 2 février 2006 sur LCI, après la publication par *Charlie-Hebdo* de caricatures de Mahomet, puis le 7 février 2007, devant le tribunal qui allait acquitter l'hebdomadaire, il a déclaré préférer l'excès de caricature à l'excès de censure. Et l'on sait que la France a contribué à écarter de la résolution adoptée le 21 avril 2009 par la commission des droits de l'homme de l'ONU l'interdiction de diffamer les religions. Comme l'a confirmé la cour d'appel de Paris le 12 mars 2008 dans l'affaire citée, la loi interdit aux particuliers de diffamer les personnes à cause notamment de leur appartenance religieuse. Mais l'obligation constitutionnelle de respecter les croyances ne s'impose qu'à la République (à ses représentants dans l'exercice de leur fonction) et ne les place pas au-dessus de l'incroyance (elle précise que la laïcité n'est pas l'hostilité à leur égard). Parmi les organisations « reconnues » par N. Sarkozy en 2004, seule, sauf erreur, la FPF admet cette interprétation⁵.

Les croyants monothéistes

Dans *La République*, N. Sarkozy préfère les croyants, pourvu qu'ils soient tolérants, à des incroyants souvent « blasés » et convenus, mais il affirme, et réaffirmera par la suite, l'égalité des droits individuels quelles que soient les convictions. Lorsqu'il explique ce que veut dire être croyant, il n'est pas aussi « scrupuleux dans le choix du vocabulaire » qu'il le prétend.

Il dit aimer fréquenter les sages, « les hommes et les femmes qui n'en savent pas plus que les autres sur les questions métaphysiques, qui acceptent la part de mystère que recèle chaque existence ». Mais il présente aussitôt le sage comme celui qui « a engagé toute son existence dans une quête d'absolu », et il prend l'exemple d'un jeune prêtre d'Amérique du Sud. Les deux définitions ne semblent guère compatibles⁶.

On lit que « le doute ne fait pas bon ménage avec la foi » et que « on ne peut croire qu'absolument ». Mais aussi : « Il y a en chacun de nous un homme qui croit et un homme qui doute. » C'est cette dernière idée qu'au Latran N. Sarkozy invite les cardinaux qui l'écoutent à retenir de son livre, donc à s'appliquer à eux-mêmes. Dès lors il confond la foi, qui est certitude, et l'espérance, qui implique un doute : « Qu'est-ce qu'un homme qui croit si ce n'est un homme qui espère ? », demande-t-il dans *La République*.

⁵ Cf. Jacques Stewart, président de la FPF, *Politis* n° 19, mars-avril 1994, p. 10 ; Jean Daniel, dans *Jusqu'où tolérer ?*, textes réunis et présentés par Roger-Paul Droit, Le Monde éditions, 1996, p. 340.

⁶ « Sagesses bouddhistes » : le titre de l'émission du dimanche matin produite sur France 2 par l'Union bouddhiste de France indique la diversité des traditions que celle-ci rassemble mais aussi leur spécificité commune par rapport aux « grands monothéismes ». Sagesses non religieuses, le stoïcisme et l'épicurisme invitent eux aussi, loin de la « quête d'absolu », à accepter ses limites dans le temps et l'espace.

Dans *L'Express* du 1^{er} novembre 2004, il distingue « l'espérance religieuse d'une vie meilleure dans l'au-delà et l'espoir d'un avenir meilleur sur terre ». Mais dans *La République*, il relève « l'inquiétude de ceux qui n'ont plus d'espérance en l'avenir », puis il note qu'il est « peut-être plus facile de croire que de vivre avec la conviction que rien n'existe dans l'au-delà, (...) avec l'espoir qu'avec le désespoir. » « Espoir » et « espérance » semblent donc ici interchangeables. Au Latran, le président cite Benoît XVI, selon lequel l'homme a besoin d'une espérance qui va au-delà de ce qu'il peut atteindre, puis Héraclite qui aurait dit la même chose en d'autres termes : « Si l'on n'espère pas l'inespérable, on ne le reconnaîtra pas. » Mais le philosophe grec ajoutait : « car il est inexplorable et sans voie d'accès » ; telle n'est sans doute pas la pensée du pape. Cette confusion est révélatrice d'une ambiguïté : tantôt le besoin d'espérance religieuse est universel, tantôt – et alors on n'est pas loin de « l'opium du peuple » – il est le fait de « ceux qui se sentent écrasés par une vie qu'ils ne parviennent pas à maîtriser » (*La République*).

Ce qu'il dit de lui-même confirme la seconde perspective. Dans un passage déjà cité, on aura noté le conditionnel : « si Dieu existe ». Le 12 septembre 2008, il explique à Benoît XVI avoir fait après lui le voyage de Riyad « pour insister sur ce que les religions ont en commun, qui est en vérité beaucoup plus grand que ce qui les divise » et éviter ainsi une reprise des guerres de religion. Il n'a donc pas « psalmodié une prière » (R. Debray, *Le Monde*, 25/1/2008) : une fois de plus, il a mis en avant le plus grand dénominateur commun de monothéismes dont il se veut le plus grand commun rassembleur. Il déclare dans *La République* prier en désespoir de cause mais reconnaît que cela ne fait pas de lui un croyant. Il va plus loin le 31 octobre 2005, à Neuilly en répondant à des journalistes : « Comment parler de Dieu autrement qu'au conditionnel ? Dire qu'il existe ou qu'il n'existe pas est tout autant absurde. »

Devant J.-Y. Boulic⁷, il définit ainsi l'espérance religieuse : « Espérer (...) que tout ce que l'on a fait n'est pas inutile, que l'on retrouvera ceux que l'on a aimés. » Dans *La République*, il commente les obsèques à Neuilly de cinq jeunes pompiers victimes d'une explosion et dans *L'Express*, celles d'un ami. Implicitement dans le premier cas, explicitement dans le second, il ne retient que le premier aspect.

« C'est sans doute l'attitude de François Mitterrand, lit-on dans *La République*, qui incarne le mieux ce que vivent beaucoup de nos concitoyens en matière de foi. Il croyait en quelque chose de difficilement définissable, une force, une puissance surnaturelle. » Dans ce passage, qui fait allusion aux vœux du 31 décembre 1994 – « Je ne vous quitterai pas. Je crois aux forces de l'esprit. » – N. Sarkozy dit sans doute l'essentiel sur son attitude personnelle. Il livre en même temps une observation sociologique assez conforme à la réalité⁸ mais plus compatible avec son pluralisme récent qu'avec la thèse – l'aspiration universelle à un Dieu personnel et à la vie éternelle – fondant le monopole du « spirituel » qu'il accordait alors à des « grandes religions » dont il estimait avoir besoin.

⁷ Jean-Yves Boulic, *Ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas*, Grasset, 2002, p. 269 sq.

⁸ Selon un sondage paru dans *Le Pèlerin* le 9 avril 2009, à la question « Qu'y a-t-il pour vous après la mort ? », 10 % des personnes interrogées répondent « la résurrection des morts auprès de Dieu », contre 7 % « la réincarnation sur terre dans une autre vie », 33 % « quelque chose, mais que je ne sais pas définir », et 43 % « rien ».

L'action des grandes religions favorise celle de la République

On peut distinguer la contribution passée et la contribution présente, chacune concernant la République et les citoyens (ou futurs citoyens).

La contribution passée

Lors des entretiens qui ont abouti à *La République*, le préambule du traité constitutionnel approuvé le 20 juin 2003 par le sommet de Thessalonique et qui doit être ratifié par référendum se réfère aux valeurs inspirées par « les héritages culturels, religieux et humanistes » du continent. L'ordre est chronologique et les trois adjectifs sont au pluriel : le premier renvoie à la Grèce et à Rome ; le second, au christianisme, au judaïsme et à l'islam ; le troisième, à la Renaissance et aux Lumières⁹. Interrogé sur ce point, N. Sarkozy reconnaît l'influence prédominante du christianisme dans les valeurs de l'Europe mais ajoute qu'il ne faut pas sous-estimer celle du judaïsme et, notamment en Espagne, de l'islam, ni donner l'impression d'une discrimination. « Il me semble, ajoute-t-il, que la notion de valeurs spirituelles ou religieuses est en même temps la plus juste et constitue un progrès. » Le ministre de l'intérieur approuve ainsi la position du gouvernement dont il fait partie et qui, contre la hiérarchie catholique¹⁰, a obtenu que ne soient pas privilégiées les « racines chrétiennes ».

Pourtant, les premières rencontres du nouveau président avec ses partenaires européens afin de remplacer le texte repoussé en 2005 par la France et les Pays-Bas conduisent le secrétaire d'État du Saint-Siège à se féliciter, le 20 juin 2007, que la position de celle-ci soit en train de changer. Le 20 décembre, au Latran, puis de façon plus explicite le 30 janvier 2008, devant l'UMP, N. Sarkozy regrette qu'elle ait « renié » des valeurs pourtant évidentes. Dans le premier cas, il ajoute qu'elle est depuis le baptême de Clovis la « fille aînée de l'Église ».

Le troisième épisode nous ramène au premier et a commencé avant la fin du second. Le 18 octobre 2007, au sommet de Lisbonne, N. Sarkozy a en effet accepté, dans le préambule du nouveau texte, la même formule que dans le précédent. Le 30 janvier, c'est cinq jours avant la ratification qu'il demande au Congrès. Sans doute cherche-t-il à se dédouaner et à dédouaner son parti : pour obtenir la majorité des trois cinquièmes, il a besoin des parlementaires socialistes¹¹. Mais le 12 septembre 2008, devant Benoît XVI, le président, de façon implicite, défend à nouveau la version retenue : la culture française « plonge ses racines entremêlées dans la pensée grecque et judéo-chrétienne, dans l'héritage médiéval, la Renaissance et les Lumières » ; la Déclaration de 1948, ajoute-t-il dans le même sens, est « le fruit d'une

⁹ Cf. les travaux de la convention de rédaction présidée par Valéry Giscard d'Estaing (cf. *Le Monde*, 30/5/03, 13/6/03 ; *La Croix*, 2/6/03).

¹⁰ Cf. notamment la déclaration faite par Jean-Paul II le 4/5/2003 à Madrid et l'article « Dieu et la Constitution européenne » paru dans *Le Monde* le 8 mai sous la signature d'Hippolyte Simon, archevêque de Clermont-Ferrand et vice-président de la COMECE, qui regroupe les évêchés européens.

¹¹ Le 30 avril 2004 Jean-Marc Ayrault, président de leur groupe à l'Assemblée nationale, avait fait savoir que l'inscription explicite du christianisme dans le préambule conduirait le parti à appeler à voter non au référendum.

convergence exceptionnelle entre l'expérience humaine, les grandes traditions philosophiques et religieuses de l'humanité et le cheminement même de la raison ».

Selon *La République*, l'apport des « grands monothéismes » au civisme s'est fait surtout par le catéchisme, qui a doté des générations, y compris de familles non croyantes, « d'un sens moral assez aiguisé ». Outre les valeurs qui leur sont communes avec le catholicisme, les familles de tradition juive ont apporté « un attachement profond à la République et une volonté exemplaire d'intégration », celles de tradition protestante « le souci aigu de la liberté de conscience ». N. Sarkozy n'ignore pas les horreurs commises au nom des religions mais les attribue à une perversion de leur doctrine. C'est pourquoi il reproche à l'enseignement du fait religieux tel que le conçoit R. Debray de ne pas mettre l'accent sur leurs traits communs et donc sur l'absurdité des conflits qui les ont opposés. « Le drame du XX^e siècle, assure-t-il le 13 février 2008 à Riyad, ne vient pas d'un excès de Dieu mais de sa redoutable absence » ; si on lit bien pas un mot de la Bible ni du Coran ne prône la violence, la haine et l'extrémisme.

La contribution présente

Dans *La République*, puis le 5 avril 2007 dans *La Vie*, N. Sarkozy estime souhaitable que les grandes religions s'expriment sur les sujets de société à condition qu'elles ne cherchent pas à imposer leurs vues. Le 20 décembre 2008 au Latran, il réaffirme cette indépendance mais attribue à leurs prises de position un intérêt spécifique qu'il relie aux deux éléments essentiels de leur doctrine : « la morale laïque risque toujours de s'épuiser quand elle n'est pas adossée à une espérance qui comble l'aspiration à l'infini » ; et « surtout », « une morale dépourvue de liens avec la transcendance est davantage exposée aux contingences historiques et finalement à la facilité ». Mais lorsque le 12 septembre il annonce que « naturellement », « les traditions religieuses et philosophiques » participeront au débat préparant la révision de la loi sur la bioéthique, il n'établit plus aucune hiérarchie.

C'est également parce que le prêtre, le pasteur, le rabbin, l'imam font référence à Dieu et sont porteurs de l'espérance en une autre vie que, dans *La République*, puis au Latran dans un passage remarqué, N. Sarkozy affirme leur supériorité sur l'instituteur pour transmettre les valeurs aux jeunes. C'est aussi leur doctrine qui, contre la recherche de satisfactions individuelles, donne aux adultes « une perspective de mobilisation pour le bien commun » et peut être « un creuset pour la générosité »¹². Mais le 12 septembre, il admet que beaucoup de Français non croyants sont eux aussi engagés pour le bien commun.

Qu'en est-il, ici encore, de Nicolas Sarkozy lui-même ? En 1995, au début d'un livre d'entretiens avec Michel Denisot¹³, il avouait après être depuis vingt ans (donc depuis l'âge de vingt ans) « tendu dans un esprit de conquête ». Dans *La République*, il admet que les motivations généreuses données aux

¹² En exergue du livre, N. Sarkozy cite à ce propos Tocqueville.

¹³ Nicolas Sarkozy, *au bout de la passion, l'équilibre*, Albin Michel.

engagements politiques, « aussi sincère qu'on veuille être, sont toujours revisités, reconstruits par la raison, par la déduction ». Cela ne l'empêche pas, dans ce livre puis en 2007 dans *Ensemble*¹⁴, de s'attribuer de telles motivations, mais il les attribue tantôt au gaullisme, tantôt à sa « nature », tantôt encore à la morale qu'il s'est lui-même forgée et qui lui interdirait de ne pas partager les sacrifices qu'il demande aux citoyens. Le christianisme n'a qu'une influence marginale : l'exemple de sœur Emmanuelle lui a donné envie d'agir utilement ; et dans *La Vie* du 5/4/2007 il ne répond pas à la question de savoir si l'Évangile influence son comportement politique.

Deux thèmes permettent d'illustrer ces généralités. Dans *La République*, N. Sarkozy attend que les religions détournent les jeunes, notamment ceux de « nos quartiers », de « la religion de l'argent ». Au Latran, il pense plutôt aux adultes lorsqu'il se dit d'accord avec ses hôtes pour regretter l'obsession du confort matériel, la « frénésie » insatiable de la consommation et de l'accumulation de biens. En 2007, dans *Ensemble*, il a annoncé son intention de moraliser un capitalisme qui a oublié l'éthique protestante et le 12 septembre 2008 il rapproche ce projet de la doctrine sociale de l'Église. Contrairement à ce qu'a affirmé Jacques Julliard (*Le Nouvel Observateur*, 16/4/2009), il n'a donc pas attendu la crise pour aborder ce sujet. La question est de savoir pourquoi il n'a pas agi plus tôt et est allé moins loin que ne le souhaitait une partie de sa majorité dans l'encadrement et l'imposition des hauts revenus. Sa réponse (le 17 mars 2009 dans le Doubs), c'est qu'il ne veut pas qu'ils soient investis ou dépensés ailleurs. Bernard Guetta (à *Arrêt sur image*, le 3/4/2009) en a proposé une autre : il a dit et montré qu'il aime les riches et qu'il aime l'argent. De la part des religions, deux réactions exprimées à l'occasion du projet de loi sur l'extension du travail du dimanche semblent avoir une portée générale. Le 14/10/2008, Claude Baty, président de la FPF, s'est demandé si « la religion de la consommation » n'était pas devenue « le culte officiel de la France laïque ». Le cardinal Barbarin a écrit le 3/12 dans *Le Monde* : « Il n'est pas cohérent de dénoncer les rémunérations excessives et de vouloir relativiser le repos hebdomadaire uniquement pour gagner de l'argent. Depuis vingt siècles, l'Évangile dénonce cette logique sournoise et implacable : l'argent rend fou. »

Au nom de la dignité humaine, les « grandes religions », dans des communiqués concordants et parfois communs, ont dénoncé certains aspects de la politique d'immigration voulue depuis 2002 par N. Sarkozy : les conditions de contrôle et de rétention, la restriction du droit au regroupement familial avec notamment les tests ADN, la mention de « l'identité nationale » dans l'énoncé d'un ministère, la politique du chiffre. *L'Express* du 10/4/2008 cite un évêque qui se plaint de l'absence de dialogue et un fonctionnaire qui rapporte une remarque entendue au ministère de l'Intérieur : « Ces évêques nous emmerdent. » Le 28/4/2009, Éric Besson a demandé au Secours catholique de s'éloigner de Calais. C. Baty, après une longue attente, a été reçu le 5 mars par N. Sarkozy lui-même à propos de la réduction du rôle de la Cimade dans les centres de rétention ; mais selon un responsable toulousain de cette organisation (site de

¹⁴ XO éditions.

Libération, 14/4) ne permettent plus d'avoir une vision globale ni de relever les atteintes aux droits de l'homme¹⁵.

Sur un plan plus général, J.-A. de Clermont avait, au lendemain de l'élection présidentielle, estimé que N. Sarkozy voyait dans les religions des « garde-chiourmes » (*Réforme*, 17/5/2007). L'évêque d'Angoulême Claude Dagens, qui lors de la parution de *La République* lui avait reproché de les considérer comme des « supplétifs » (*La France catholique*, 25/11/2004), a repris cette idée après les propos du Latran et Riyad (*Le Monde*, 15/2/2008). Ceux-ci ont également provoqué une protestation de 150 associations signée par 150 000 personnes (AFP, 15/4/2008) et les réserves de 73% des Français (*Le Figaro Magazine*, 26/1/2008). Qu'il s'agisse de la contribution présente ou de la contribution passée des religions, N. Sarkozy a tenu compte des résistances rencontrées.

Le catholicisme de Sarkozy

A titre privé

N. Sarkozy juge « naïve » la croyance dans tous les dogmes catholiques et situe la présence réelle dans l'Eucharistie sur le même plan que l'adoration du soleil. Sa pratique occasionnelle, de préférence en famille, est l'expression d'une appartenance qui date de son enfance et qu'il désire transmettre. En même temps il a l'impression que cela le protège (dans *La République* et à J.-Y. Boulic). Selon le *Catéchisme de l'Église catholique* de 1992 (n° 2111), « la superstition est la déviation du sentiment religieux et des pratiques qu'il impose. Elle peut affecter aussi le culte que nous rendons au vrai Dieu, par exemple lorsqu'on attribue une importance en quelque sorte magique à certaines pratiques, par ailleurs légitimes ou nécessaires ».

N. Sarkozy regrette la trop grande centralisation du catholicisme. Il a à l'égard des rites des réactions contradictoires. Méfiant à l'égard des mouvements de foule compulsifs, il trouve les protestants « exemplaires » : « Chez eux, pas de représentation des saints, pas de grande liturgie comme à Rome, un souci constant de dépouillement. » Mais devant la retransmission au Jour du Seigneur d'une messe célébrée à Yaoundé, il est frappé par « la spontanéité des fidèles, la chorale entraînante », la danse, et trouve par comparaison que les catholiques en France n'en font pas assez.

Les croyants qu'il rencontre régulièrement sont catholiques : le cardinal Barbarin, pour lequel il a tout de suite éprouvé « de la sympathie et de l'estime » ; Guy Gilbert, dont il admire la générosité et dont la foi l'intrigue ; sœur Emmanuelle, dont la chambre, sur son lieu de retraite, est lumineuse et apaisante. L'apaise aussi la fréquentation des monastères : à lui, hyperactif, la sérénité des contemplatifs procure la paix et le recul dont il a besoin » (*La République*). « Notre hyperactivité, a-t-il confié à Jean-Yves Boulic, n'est qu'une parade pour essayer d'échapper à l'angoisse. » Il ne se référerait pas aux *Pensées* et la lecture

¹⁵ Le 15 mai 2009, l'épiscopat a exprimé son soutien à ceux qui aident les immigrés sans papiers ; le 24 mai, les synodes réformé et luthérien ont redit leur solidarité avec la Cimade.

des œuvres de cette époque ne semble pas sa distraction favorite, mais on voit qu'il a tout compris au divertissement pascalien.

Son catholicisme influence-t-il sa politique ?

La question se pose à propos des relations de N. Sarkozy avec la hiérarchie catholique et de certaines de ses déclarations.

L'égalité qu'il préconise entre les « grandes religions », et a fortiori plus récemment entre les « groupes spirituels », est assez éloignée de la théorie des deux pouvoirs que le pape a cru déceler le 12 septembre dans sa « laïcité positive ». Mais on peut s'interroger sur sa pratique. Dans *La République*, puis au Latran, il justifie les rencontres régulières instituées entre le gouvernement et une délégation catholique conduite par le nonce apostolique ; or ces relations d'État à État mettent le catholicisme, et lui seul, sur un pied d'égalité avec le gouvernement. Il est vrai qu'elles ont été instituées le 12 février 2002 par Lionel Jospin, qui a invoqué par la suite le droit de l'Église catholique à constituer librement sa délégation (*La Croix*, 4/11/03). C'est Nicolas Sarkozy en revanche qui a annoncé au Latran l'accord conclu le 18 décembre 2008 entre le ministère des Affaires étrangères et le Saint-Siège, et mis en œuvre par un décret du 16 avril, sur la reconnaissance mutuelle des diplômes de même niveau délivrés « sous l'autorité compétente » de l'autre partie. Si le décret remet en cause la collation des grades et diplômes réservée à l'État par la loi Savary de 1984, c'est au seul profit des institutions catholiques, et en infraction avec les dispositions constitutionnelles qui réservent au législateur la ratification des traités et la révision de ses propres décisions¹⁶. Si, selon l'interprétation, restrictive par rapport à l'annonce du président¹⁷, faite le 6 janvier 2009 par les ministères des affaires étrangères et de l'enseignement supérieur¹⁸, seules sont concernées les matières « canoniques », subsiste une discrimination à l'égard des facultés de théologie des autres religions¹⁹.

La réception du canonat le 20 décembre 2008 au Latran se situe à l'intersection des relations diplomatiques et culturelles. Dans son discours, le président a affirmé que ce titre, conféré pour la première fois à Henri IV, s'est transmis depuis lors à « presque tous les chefs d'État français » ; mais les présidents qui sont allés le recevoir à Rome (Coty, de Gaulle, Giscard d'Estaing, Chirac) étaient tous de tradition catholique ; l'appartenance personnelle intervient donc dans une démarche faite ès-qualité. On a dit aussi que ce n'était que du folklore²⁰ ; mais ni le récipiendaire ni le cardinal qui lui a conféré cette dignité n'ont fait savoir officiellement qu'ils donnaient une représentation folklorique. Une autre célébration fait difficulté : le 22 octobre 2008 l'archevêque de Paris, en introduisant à Notre-Dame la messe pour sœur Emmanuelle, a remercié le chef de l'État de l'avoir « organisée », et dans son homélie il

¹⁶ C'est en invoquant ces deux motifs que le 19 mai 2009 les sénateurs socialistes et verts ont déposé un recours en annulation devant le Conseil d'État. Cf. aussi les commentaires d'É. Poulat dans *La Croix* du 7/2/2009 et de J. Baubérot et dans *Le Monde*, 12/5/2009.

¹⁷ Celui-ci regrettait que la France répugne à reconnaître les diplômes délivrés dans les établissements d'enseignement supérieur catholique et n'accorde aucune valeur aux diplômes de théologie.

¹⁸ Et réaffirmée après le recours (site de *Libération*, 8/6/09).

¹⁹ Cf. le communiqué publié le 24 mai 2009 par les synodes réformé et luthérien, réunis simultanément à Bourg-la-Reine.

²⁰ Jean-Louis Schlegel, « Nicolas Sarkozy, la laïcité et les religions », *Esprit*, février 2008, p. 14.

a laissé entendre qu'elle n'en aurait sans doute pas voulu²¹ ; or selon la loi de 1905 l'organisation d'une cérémonie religieuse revient au président de l'association cultuelle, responsable avec les « ministres du culte » en cas de manquement à la « police des cultes » – deux fonctions remplies en l'espèce par l'archevêque lui-même – (articles 25 sq.) ; la République se contente de « garantir la liberté de culte » (article 1). Enfin, lorsqu'il représente la nation à des offices catholiques, le président actuel, contrairement à ses prédécesseurs, s'associe aux prières et aux chants. Lors des obsèques du cardinal Lustiger, le 12 août 2007, il a assisté à la cérémonie juive mais participé à la cérémonie catholique. Ajoutons que le 6 août, en apprenant son décès, il avait, en saluant notamment l'archevêque qui « transforma la formation des prêtres », pris parti dans un litige interne à l'épiscopat²².

Cela nous amène à certains propos tenus par N. Sarkozy. Lorsqu'au Latran il présente la France comme la fille aînée de l'Église depuis Clovis, il est d'accord avec Joseph Ratzinger (*Le Figaro Magazine*, 13/8/04), non avec les historiens²³. Lorsqu'il parle du « reniement » de l'Europe à ses valeurs chrétiennes et de l'insuffisance d'une morale laïque autonome, il rejoint le pape qui a dénoncé « l'apostasie » du continent (le 24/3/2007 à l'occasion du cinquantenaire du traité de Rome) et vitupéré « une raison autosuffisante (le 29/11/2008). Du coup le chef de l'Etat, le 12 septembre 2008, est en désaccord avec son hôte. Dans sa réponse, ce dernier lui rappelle d'ailleurs qu'au Latran il avait présenté les racines de l'Europe comme « essentiellement » chrétiennes²⁴. Et le lendemain il conclut ainsi la conférence donnée aux Bernardins : « Ce qui a fondé la culture de l'Europe, la recherche de Dieu et la disponibilité à L'écouter, demeure aujourd'hui encore le fondement de toute culture véritable. »

Lorsque, dans *La République* puis au Latran, N. Sarkozy voit dans la loi de 1905 un texte de persécution contre le catholicisme, il reprend à son compte la lecture de la hiérarchie catholique²⁵, différente de celle des historiens²⁶. Il omet en outre de préciser que les inégalités qui dérivent du texte profitent surtout au catholicisme et cela à cause de son refus de l'appliquer. Dans le livre, il attribue au sectarisme des pouvoirs publics la prise en compte tardive des prêtres, religieux et religieuses par la Sécurité sociale, alors que la hiérarchie catholique, en 1945, avait refusé qu'ils y adhèrent, ce qui entraîne aujourd'hui une répartition prestations/cotisations en leur faveur²⁷. Mais lorsque N. Sarkozy a lancé dans *La République* l'idée de modifier la loi, il n'ignorait pas que le 12 février 2002 un accord officieux avait été conclu pour n'en rien faire entre le premier ministre et la hiérarchie catholique²⁸. Après la parution du livre, le deuxième vice-président de la CEF a d'ailleurs réagi en ces termes : « Nous aurions plus à perdre qu'à

²¹ C'est ce qu'a déclaré le soir, au JT de France 2, le prêtre qui le matin avait présidé la cérémonie dans la paroisse où elle avait terminé sa vie.

²² En 1991, J.-M. Lustiger, estimant la formation des séminaires interdiocésains (celui de l'Institut catholique de Paris et celui d'Issy-les-Moulineaux, trop marqués par les sciences humaines), avait fondé le sien à Paris (la Maison Saint-Augustin).

²³ Cf. également Jean Baubérot, sur *Le Monde.fr*.

²⁴ Selon l'usage, il a eu connaissance avant la rencontre de ce qu'il vient d'entendre sur ce sujet.

²⁵ La mémoire de l'Église n'en est pas encore guérie (CEF, *Proposer la foi dans la société actuelle*, Cerf, 1994, p. 79-80).

²⁶ Cf. Jean Baubérot, sur *Le Monde.fr*.

²⁷ Cf. sur ces deux points Conseil d'État, *Réflexions sur la laïcité*, 2004, p. 301 et 313-314. Les avantages s'entendent au prorata des lieux de culte et des personnels concernés.

²⁸ « Tout se passe, a déclaré aussitôt J.-A. de Clermont, comme si le gouvernement voulait donner des gages aux catholiques. »

gagner dans le remue-ménage » (*Témoignage chrétien*, 23/11/04)²⁹. C'est pourquoi N. Sarkozy s'est appuyé sur la FPF³⁰, et c'est cette dernière qui le conteste depuis qu'il semble avoir renoncé³¹.

Dans *La République*, il avait du mal à accepter les positions de Jean-Paul II face à l'épidémie du sida mais en même temps il essayait de les comprendre. C'est l'indulgence qui domine, par ministre de l'intérieur interposée, dans la lettre adressée le 11 avril 2009 au président de la CEF et où Michèle Alliot-Marie désavoue les responsables politiques qui, cédant au « tourbillon médiatique », ont négligé les nuances de la déclaration faite par Benoît XVI sur le sujet le 17 mars. Voilà qui ressemble fort à un désaveu de la réaction publiée dès le lendemain par le ministère des Affaires étrangères : « La France exprime sa très vive inquiétude devant les conséquences de ces propos de Benoît XVI ».

La même prudence conduit N. Sarkozy à passer sous silence, lorsqu'il s'en écarte, les deux premières règles rappelées à l'Union, le 20 mars 2000, par les évêques européens : le respect de la famille fondée sur le mariage et de la vie de la conception à sa fin naturelle. Ainsi lorsqu'en 2001, dans *Libre*, il critique l'opposition de son parti à la loi sur le PACS. Ou lorsqu'en 2002, devant J.-Y. Boulic, il admet les recherches sur les embryons congelés surnuméraires, malgré les dangers d'eugénisme, si elles permettent de soulager les souffrances et d'améliorer les conditions générales de santé. Ou encore lorsque le 14 janvier 2007, lors de son investiture par l'UMP pour la présidentielle, il fait applaudir Simone Veil, qui en 1994 a refusé de fermer les yeux « sur les 300 000 avortements qui, chaque année, mutilent les femmes ». En ce qui concerne l'immigration au contraire, il se flatte de montrer à l'égard des évêques une liberté à laquelle ils ne sont pas habitués (*La République*).

Il est vrai qu'on ne peut lui reprocher une attitude de soumission. Mais sa « culture », et peut-être aussi le fait que le catholicisme soit « le principal culte de France », le pousse parfois, peut-être inconsciemment, à une préférence qui se trahit dans deux passages de *La République* : il n'a jamais critiqué la défense des plus pauvres par « les responsables religieux » parce que, que si « l'Église de France » ne se soucie pas d'eux, personne ne le fera ; « les religions » peuvent jouer un rôle pour la paix civile en Corse car « l'Église catholique » prône le pardon et le respect de la vie³².

²⁹ Cette réaction s'explique sans doute par le « régime très favorable qui (leur) est réservé en matière de fiscalité et d'entretien des édifices publics » (cf. Philippe Portier, « L'Église catholique ou l'histoire d'un ralliement », *Archives de sciences sociales des religions* janvier-mars 2005, *La République ne reconnaît aucun culte*, p. 132).

³⁰ Cf. son intervention le 21/10/2005 dans les locaux de celle-ci, qui célébrait son centenaire.

³¹ Cf. l'article de Stéphanie Le Bars dans *Le Monde* du 8/4/2008.

³² On peut voir là des exemples de ces lapsus qui, contre les « mots d'ordre du surmoi politique », révèlent les « dispositions mal réprimées » de l'habitus (Pierre Bourdieu, *La noblesse d'Etat*, éditions de Minuit, 1989, p. 37, n. 8).

conclusion

Peut-on conclure que le chef de l'État en prend à son aise avec la laïcité ? « J'ai des convictions religieuses, je ne vois pas pourquoi je ne les exprimerais pas », a-t-il plaidé le 8 janvier 2008 devant le Grand Orient de France afin de justifier son discours du Latran. Or l'obligation de réserve que le ministre de l'intérieur a rappelée à ses agents dans *La République* et le président à tous les fonctionnaires le 29 septembre 2008 à Marseille s'impose a fortiori au titulaire de ces fonctions. Il faut cependant faire la part de la provocation : lorsque N. Sarkozy exprime ses sentiments en matière de religion, c'est le plus souvent à titre personnel et pour prendre ses distances avec les croyances catholiques ou plus généralement théistes.

La question se pose donc surtout devant une politique qu'É. Poulat, dans *Le Figaro*, résume par cette formule : « mettre de son côté les forces religieuses ». Elle n'est certes ni nouvelle ni en soi inconstitutionnelle ; mais elle semble bien dans certains cas contredire deux autres principes rappelés par l'intéressé dans *La République* : l'État doit éviter d'établir entre les religions des différences ayant pour critère leur message et préserver leur indépendance.

En observant qu'aujourd'hui N. Sarkozy mesure « la force ascendante de l'islam en France » et qu'il ne peut négliger « les *forces laïques* », É. Poulat ajoute une autre donnée importante : il est sensible au rapport de force. C'est au ministère de l'intérieur qu'il a découvert les musulmans : maire de Neuilly, il ne « reconnaissait » que les catholiques, les protestants et les juifs³³. Peu à peu, il a ensuite pris en compte le poids de la FEF, du bouddhisme et d'organisations spirituelles non religieuses, et parfois les résistances des religions elles-mêmes. Dans le livre paru en mai 2008, *La laïcité expliquée à Nicolas Sarkozy*, Jean Baubérot développait les idées abordées sur *Le Monde. Fr*, mais relevait une inflexion après le voyage de Rome, et le 13 septembre 2008 il constatait dans le discours tenu la veille par le président un « recentrage » sur deux points : celui-ci ne privilégiait plus l'héritage chrétien et il prenait en compte l'ensemble des « familles spirituelles ». Pour justifier ses interventions dans le domaine économique après la « crise » de 2008, le libéral N. Sarkozy a déclaré qu'il était avant tout « pragmatique » (le 28/10/2008 à Rethel). Cette remarque vaut en matière de laïcité³⁴.

³³ Cf. Catherine Nay, *Un pouvoir nommé désir*, Grasset, 2007, p. 132. « C'est ainsi, ajoute-t-elle, qu'on se constitue des réseaux. » Si à Riyad N. Sarkozy a invoqué « Dieu et l'importance de l'œcuménisme religieux », c'est, estime Alain Houziaux, « pour favoriser la conclusion de contrats purement commerciaux avec l'Arabie Saoudite » (*Christianisme et conviction politique*, DDB, 2008, p. 80).

³⁴ Son évolution semble négligée par Alain-Gérard Slama (*La société d'indifférence*, Plon, 2009, p. 129) et Caroline Fourest (« Quand le prêtre formera l'instituteur », *Le Monde*, 30/4/2009). Cette dernière se fonde sur le décret du 16 avril concernant les diplômes. Mais même sur ce point, nous l'avons vu, il y a un recul par rapport au Latran, et les réactions des « laïques » n'y sont sans doute pas étrangères (cf. l'article d'Isabelle de Gaulmyn le 29/5/2009 sur le site de *La Croix*).

